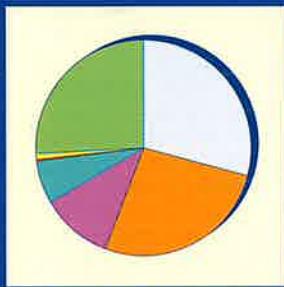
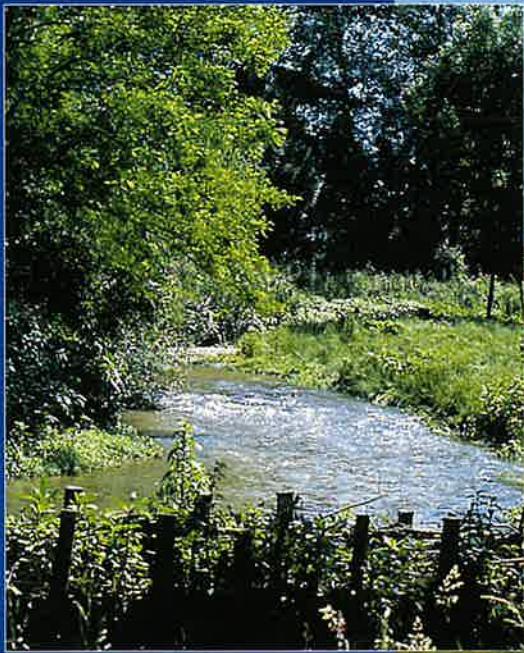




Denguin



BUDGET 97



L'environnement,
c'est l'affaire de tous...

*infos
municipales*

N° 27
JUIN 97



L'élaboration du budget communal est l'acte le plus important pour un Conseil Municipal.

Notre souci premier est de définir et de mettre en œuvre une politique fiscale et de présenter un budget en équilibre.

L'analyse de la situation financière de la commune nous permet d'appréhender les marges de manœuvres existantes pour mettre en œuvre les projets de l'équipe municipale.

Pour cela, il nous suffit de mesurer le niveau d'endettement de la commune et son niveau de pression fiscale.

L'un et l'autre étant en dessous de la moyenne nationale, nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme.

Cette année encore, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des quatre taxes, exprimant ainsi sa volonté de ne pas alourdir les charges des ménages.

Pour vous donner le maximum d'informations avec la plus grande transparence, les budgets primitifs 1997 de la commune et de l'assainissement sont présentés dans ce bulletin.

En ce mois de juin, période d'examens scolaires, je voudrais souhaiter à tous nos jeunes mes meilleurs vœux de réussite et encourager tous ceux qui vont entrer dans la vie active à se battre et à garder l'espoir pour trouver un emploi.

Votre maire,
Christian Lamouroux



Questions - Réponses

La compatibilité communale a changé au 1er janvier 1997. Qu'en est-il exactement ?

En effet, depuis le 1er janvier 1997, la nouvelle comptabilité appelée M14 est entrée en vigueur et généralisée à l'ensemble des communes du territoire national.

Pour notre commune dont la population est inférieure à 3 500 habitants, les changements ne sont pas très importants.

Les principales innovations sont :

- la nouvelle nomenclature comptable inspirée du plan comptable général de 1982, avec les adaptations propres à la gestion communale.
- la sincérité, car le prélèvement sur les ressources ordinaires s'effectuera après que le résultat de l'exercice précédent ait été constaté.
- la prudence, avec la production des états des provisions, de l'état de la dette.

Il est à noter que cette nouvelle comptabilité a créé une charge de travail supplémentaire au personnel administratif. De plus, nous avons remplacé tout le matériel informatique et opté pour un nouveau logiciel.

Tous ces changements ont quelque peu bouleversé certaines habitudes, et je voudrais remercier les deux secrétaires pour avoir su s'adapter.

Quelles sont vos priorités budgétaires pour 1997 ?

Le gros effort qui sera fait sur la voirie découle de la décision de la communauté des communes de Lescar de remettre à niveau les voiries de toutes les communes. Elle réalisera sur Denguin un programme de l'ordre de 500 000 F qui ne prend en compte que le revêtement des chaussées. Il nous a paru opportun d'accompagner cette réfection de travaux supplémentaires de drainage, de reprofilage et dans certains endroits d'aménagement des bas-côtés des routes.

Nous avons également prévu le rachat, à l'amiable, des locaux commerciaux du Colombier.

Nous provisionnons le projet de réfection de la Place de la mairie ; Après la visite d'une délégation du Conseil Régional, nous avons eu la bonne surprise d'apprendre, qu'en fonction du nouveau mode de calcul des subventions, nous pourrions espérer un subventionnement de l'ordre de 50 % du coût des travaux, la Communauté des Communes de Lescar a donc décidé de limiter,

réparti entre le Conseil Général et le Conseil Régional.

Le budget assainissement permet de penser que nous pourrons financer sans emprunt la nouvelle station d'épuration. Les travaux devraient commencer en fin d'année 1997.

Le projet de numérotation des maisons va-t-il voir le jour ?

Une convention de partenariat a été signée avec FRANCE TÉLÉCOM qui nous fournit gratuitement les numéros des maisons ainsi que les plaques des noms des rues non encore baptisées. La commission urbanisme travaille sur ce projet en étroite collaboration avec FRANCE TÉLÉCOM.

La réalisation de cette opération « NUMERUES » devrait donc voir le jour second semestre 97 et facilitera sans aucun doute la localisation des habitations.

L'aménagement de la place de la Mairie, c'est pour quand ?

Nous sommes tributaires pour démarrer les travaux, de la réalisation de l'enfouissement des réseaux sur la place.

Cette charge est dévolue au syndicat d'électrification qui ne l'a pas prévue au budget 97. Nous espérons faire réaliser cet enfouissement en 1998 et dès lors les travaux de réfection de la place de la mairie pourront débuter.

Groupe scolaire. Où en est-on ?

La maîtrise d'œuvre a été confiée à la maison des communes. Monsieur Fernandez, architecte de cet organisme, a présenté une première esquisse qui tient compte de la volonté du Conseil Municipal, des normes en vigueur, des souhaits des enseignantes. Une prochaine réunion de travail aura lieu, avec toutes les parties concernées, où sera présenté un projet un peu plus peaufiné. Nous ne pouvons dater, pour l'instant, le début des travaux qui dépend des dates d'attribution des subventions, mais le projet suit activement son cours.

Que devient la Communauté des Communes de Lescar ?

Il faut bien le dire, elle attend ! Le « grand Pau » se dessine à l'horizon mais sans plus de précision pour le moment sur sa formation, les communes qu'il englobera, son mode de fonctionnement. Vous avez pu lire dans la presse les périétés qu'il rencontre... La Communauté des Communes de Lescar a donc décidé de limiter,

pour 1997, son action aux travaux de voirie, indispensables dans nos communes. Les projets économiques sont tous stoppés pour l'heure.

Qu'est-ce que ce projet d'entretien des arbres de la communes ?

A l'occasion de la visite de M. BRUZY de la DDA, venu expertiser les platanes de la place et quelques chênes de la plaine des Sports, il nous est apparu indispensable de réaliser un entretien plus méthodique de ces arbres, certains présentant des risques importants de chute. Nous avons étendu cet entretien à tous les arbres adultes de la commune dont ceux plantés dans les lotissements du Merlou, du Labadie, et des Pyrénées.

Ces travaux seront réalisés courant mai 97.

Il est à noter également que dans le cadre du remembrement qui se termine, de nouvelles haies ont été plantées ; Elles sont constituées pour la plupart d'arbres et d'arbustes fruitiers.

Le gave a rongé considérablement une partie de la rive en amont de la plaine des sports.

Que prévoyez-vous pour pallier ce danger ?

Nous n'avons pas la maîtrise d'œuvre sur le gave. Seul le syndicat de défense contre le gave, sous la présidence de Jean DUHIEU, pourrait réaliser des travaux. Nos élus municipaux, membres du syndicat, Armand LE ROUX et Pierre LACRAMPE ont activement plaidé notre cause et mis en avant les dangers encourus par la plaine des Sports, la salle multi-loisirs, voire les habitations proches. Ils se sont heurtés à la loi sur l'eau qui interdit désormais de toucher au lit du gave. Le gave doit couler où bon lui semble, sans que l'on puisse enlever tout ou partie des atterrissages en son milieu. Le syndicat n'a plus vocation à défendre les terres agricoles des berges du gave et à fortiori les constructions qui ont pu être réalisées en zone inondable.

Il ne s'agit donc plus du « syndicat de défense contre les inondations du gave » mais du « syndicat de défense du gave ». Si je suis un peu amer c'est que cette situation me préoccupe. J'ai donc provoqué, sur place, une réunion avec le Président DUHIEU et des responsables techniques. La seule réalisation possible, peut-être en 1997, est le talutage de la berge, qui, en pente douce, offrirait moins de prise à la morsure du courant.

Budget

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif de 1996 laisse apparaître un excédent d'investissement de 231 158 F et un excédent d'exploitation de 374 604 F.

Le budget primitif de 1997 voté à l'unanimité par le Conseil Municipal s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section d'investissement = 1 812 406 F

Il est prévu pour 1997 une première tranche de travaux concernant la station de traitement d'un montant de 1 674 917 F. Le taux de subvention réparti entre le Conseil Général et l'Agence de l'eau est de 70 %.

Section d'exploitation = 309 600 F

La redevance du m³ d'eau assainie passe de 2,67 F à 2,94 F. La part fixe de 200 F reste inchangée pour 1997.

BUDGET COMMUNAL

Compte administratif

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de la séance du 28 mars 1997, la balance générale du compte administratif 1996 est la suivante :

LIBELLÉS	Prévu 1996	Réalisé 1996
Section Fonctionnement		
Dépenses	4 380 427	3 860 164,64
Recettes	4 380 427	4 624 588,02
Excédent		764 423,38
Section Investissement		
Dépenses	3 345 207	2 059 729,14
Recettes	3 345 207	2 096 946,20
Excédent		37 217,06
Résultat Global		801 640,44

Comme vous pouvez le constater, un excédent se dégage de la section fonctionnement et investissement.

Analyse du budget primitif 1997

Les différentes commissions ayant recensé les travaux à effectuer, la commission finances a élaboré un budget en tenant compte bien sûr des besoins mais surtout en s'attachant à limiter la pression fiscale tout en trouvant un équilibre.

Voté par le Conseil Municipal le 28 mars 1997, ce budget, dont vous trouverez le détail ci-après, d'un montant total de 6 921 634 F est en diminution de 10,4 % par rapport au budget primitif 1996.

Les taux d'imposition identiques à ceux de 1996 nous permettent d'obtenir un produit fiscal total de 1 930 559 F.

Le tableau ci-dessous vous précise les différentes taxes :

TAXES	Tx communaux			Tx plafonds 1997	Produit fiscal (F)
	1995	1996	1997		
Habitation (TH)	7,73	7,73	7,73	32,07	528 732
Foncier bâti (FB)	11,79	11,79	11,79	40,88	456 863
Foncier non bâti (FNB)	46,23	46,23	46,23	95,50	101 244
Professionnelle (TP)	15,80	15,80	15,80	27,27	843 720

Les subventions allouées aux associations, en augmentation de 5 %, permettent à celles-ci d'équilibrer leur budget.

Pour elles aussi, les frais de fonctionnement augmentent et la municipalité consciente de cet état de fait doit leur apporter ce soutien financier.

L'association Enfants Loisirs, compte tenu de l'augmentation de ses effectifs et de ses activités obtient une subvention en augmentation plus importante.

Subventions associatives	
Association	Montant (F)
ACCA	2 320
Association canine	1 050
Ball trap	1 050
Boules denguinoises	1 860
Bicross-club	2 500
Comité des fêtes	18 930
Denguine Accueil	1 310
Enfants Loisirs	6 500
Espoir de Denguin	22 680
Jeunes d'Antan	2 620
Tennis-club	9 070
A.D.M.R.	1 290
Bleus de Denguin	1 050
Œuvres diverses	1 920

pour 1997, son action aux travaux de voirie, indispensables dans nos communes. Les projets économiques sont tous stoppés pour l'heure.

Qu'est-ce que ce projet d'entretien des arbres de la communes ?

A l'occasion de la visite de M. BRUZY de la DDA, venu expertiser les platanes de la place et quelques chênes de la plaine des Sports, il nous est apparu indispensable de réaliser un entretien plus méthodique de ces arbres, certains présentant des risques importants de chute. Nous avons étendu cet entretien à tous les arbres adultes de la commune dont ceux plantés dans les lotissements du Merlou, du Labadie, et des Pyrénées. Ces travaux seront réalisés courant mai 97.

Il est à noter également que dans le cadre du remembrement qui se termine, de nouvelles haies ont été plantées ; Elles sont constituées pour la plupart d'arbres et d'arbustes fruitiers.

Le gave a rongé considérablement une partie de la rive en amont de la plaine des sports.

Que prévoyez-vous pour pallier ce danger ?

Nous n'avons pas la maîtrise d'œuvre sur le gave. Seul le syndicat de défense contre le gave, sous la présidence de Jean DUHIEU, pourrait réaliser des travaux. Nos élus municipaux, membres du syndicat, Armand LE ROUX et Pierre LACRAMPE ont activement plaidé notre cause et mis en avant les dangers encourus par la plaine des Sports, la salle multi-loisirs, voire les habitations proches. Ils se sont heurtés à la loi sur l'eau qui interdit désormais de toucher au lit du gave. Le gave doit couler où bon lui semble, sans que l'on puisse enlever tout ou partie des atterrissements en son milieu. Le syndicat n'a plus vocation à défendre les terres agricoles des berges du gave et à fortiori les constructions qui ont pu être réalisées en zone inondable.

Il ne s'agit donc plus du « syndicat de défense contre les inondations du gave » mais du « syndicat de défense du gave ». Si je suis un peu amer c'est que cette situation me préoccupe. J'ai donc provoqué, sur place, une réunion avec le Président DUHIEU et des responsables techniques. La seule réalisation possible, peut-être en 1997, est le talutage de la berge, qui, en pente douce, offrirait moins de prise à la morsure du courant.

Budget

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif de 1996 laisse apparaître un excédent d'investissement de 231 158 F et un excédent d'exploitation de 374 604 F.

Le budget primitif de 1997 voté à l'unanimité par le Conseil Municipal s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section d'investissement = 1 812 406 F

Il est prévu pour 1997 une première tranche de travaux concernant la station de traitement d'un montant de 1 674 917 F. Le taux de subvention réparti entre le Conseil Général et l'Agence de l'eau est de 70 %.

Section d'exploitation = 309 600 F

La redevance du m³ d'eau assaini passe de 2,67 F à 2,94 F. La part fixe de 200 F reste inchangée pour 1997.

BUDGET COMMUNAL

Compte administratif

Votée à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de la séance du 28 mars 1997, la balance générale du compte administratif 1996 est la suivante :

LIBELLÉS	Prévu 1996	Réalisé 1996
Section Fonctionnement		
Dépenses	4 380 427	3 860 164,64
Recettes	4 380 427	4 624 588,02
Excédent		764 423,38
Section Investissement		
Dépenses	3 345 207	2 059 729,14
Recettes	3 345 207	2 096 946,20
Excédent		37 217,06
Résultat Global		801 640,44

Comme vous pouvez le constater, un excédent se dégage de la section fonctionnement et investissement.

Analyse du budget primitif 1997

Les différentes commissions ayant recensé les travaux à effectuer, la commission finances a élaboré un budget en tenant compte bien sûr des besoins mais surtout en s'attachant à limiter la pression fiscale tout en trouvant un équilibre.

La dette communale est en diminution de 5,3 % par rapport à 96.

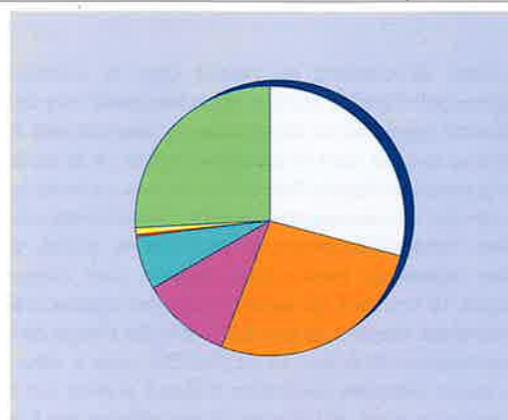
Ceci est dû au fait que nous n'avons pas contracté d'emprunt en 1996 et que les taux d'intérêts de certains emprunts ont été renégociés.

MONTANT DE LA DETTE TOTALE		
1995	1996	1997
3 669 961	3 601 336	3 413 063

Section Fonctionnement

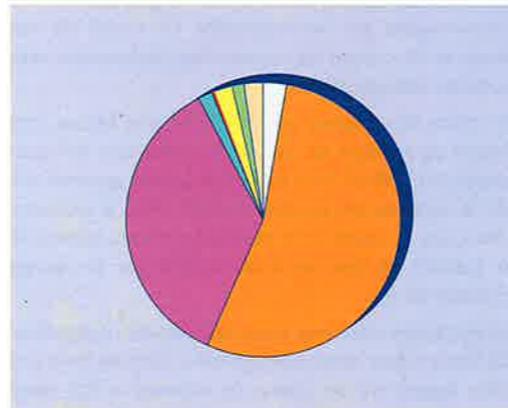
Dépenses = 4 595 603 F

Charges à caractère général	1 341 950 F	29,21 %
Charges de personnel	1 231 000 F	26,79 %
Autres charges de gestion courante	498 130 F	10,84 %
Charges financières	297 106 F	6,46 %
Charges exceptionnelles	6 400 F	0,14 %
Dépenses imprévues	38 670 F	0,84 %
Virement à la section d'investissement	1 182 347 F	25,72 %



Recettes = 4 595 603 F

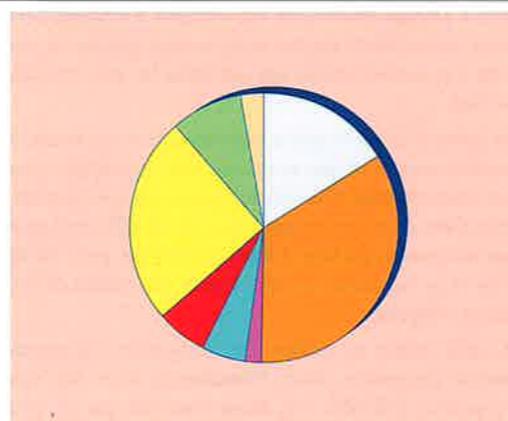
Produits des services, du domaine	116 208 F	2,53 %
Impôts et taxes	2 098 894 F	45,67 %
Dotations - Subventions - Participations	1 389 339 F	30,23 %
Autres produits gestion courante	72 000 F	1,57 %
Produits financiers	8 710 F	0,19 %
Produits exceptionnels	86 029 F	1,87 %
Atténuation de charges	60 000 F	1,31 %
Excédent antérieur reporté	764 423 F	16,64 %



Section Investissement

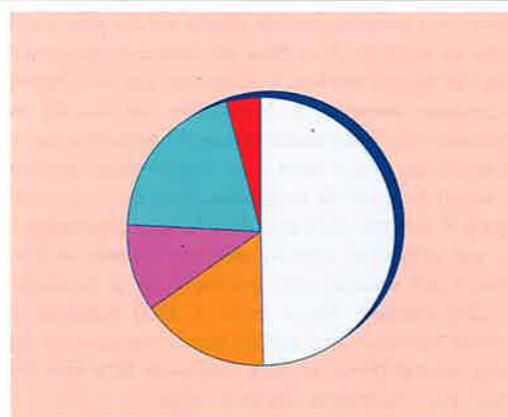
Dépenses = 2 366 031 F

Opérations financières	383 561 F	16,22 %
Voirie	806 970 F	34,11 %
Eclairage	50 000 F	2,12 %
Bâtiments communaux	126 000 F	5,33 %
Acquisition matériel, environnement	145 000 F	6,13 %
Place Mairie - Eglise	590 000 F	24,93 %
Acquisition locaux commerciaux	200 000 F	8,45 %
Aménagement RN 117	64 500 F	2,72 %



Recettes = 2 366 031 F

Virement de la section investissement	1 182 347 F	49,97 %
Fond compensation TVA	364 610 F	15,41 %
Emprunt	250 000 F	10,57 %
Subventions (Etat, région, départ.)	476 400 F	20,14 %
Divers (taxes locales équipement...)	92 674 F	3,91 %



Un peu d'histoire locale

Résider dans une commune c'est s'identifier à sa vie contemporaine mais aussi à ses origines, à son historique et à ses usages ancestraux. Au cours d'une causerie, un historien local, M. Denis PALU-LABOUREU a su captiver son auditoire en évoquant ce passé dont nous continuons la suite des narrations parues dans les précédents bulletins communaux n°22 et 25.

La population, sa hiérarchie et son administration

Venons en aux Denguinois. Pour que vous compreniez de qui je parle et qui est qui, voici comment se composait un village type en 1385.

- puissance supérieure, le Vicomte de Béarn Gaston de Foix
- Dans chaque communauté il nommait les Domengers.

De ce fait, les Domengers étaient des nobles. Ils lui devaient hommage et serment de fidélité, ils étaient soumis au service de Cour et d'aide à la guerre. Quand on sait que les Vicomtes étaient toujours en guerre, les Domengers ne devaient pas être très souvent à la maison.

Il y avait le Domenger de Denguin, de Vignolles et de L'Abadie (ou Estinon). Leur maison s'appelait Domecq (c'est le nom de la maison actuellement habitée par M. et Mme J. ROBERT). Elle n'était pas fortifiée, seule l'était celle du Domenger de Denguin, c'était « Lou Castet », le château. C'est pourquoi il était seigneur de Denguin.

Ouvrons une parenthèse en ce qui concerne le château de Denguin. Ce n'était pas le château actuel qui n'est pas fortifié. Quant aurait-il été détruit, par qui et en quelles circonstances ? Peut-être le saura-t-on un jour.

Le Seigneur de Denguin n'était pas baron. Il y en avait en tout et pour tout 10 en Béarn. Je rappelle la hiérarchie de la noblesse dans l'ordre décroissant : Prince - Duc - Marquis - Comte - Vicomte - Baron - Chevalier.

à suivre...

Nous avons pu constater une moins bonne intégration esthétique, des nuisances liées au bruit et à l'odeur lorsque les aérateurs fonctionnent.

La station de Lit et Mixe, plus récente, est de même principe aéré. Sa technologie plus moderne l'a dotée d'un dégrilleur, d'un bac à sable et d'un bac de dégraissage en amont de la première lagune. Le sol poreux ne se prêtant pas à une étanchéité naturelle à l'argile, les bassins ont été tapissés d'une géomembrane noire, genre de toile plastifiée qui résiste au temps. Des rampes d'accès ont été aménagées dans les lagunes pour faciliter leur curage. De même qu'à Pouillon, la troisième lagune de Lit et Mixe voit verdir à sa surface les lentilles d'eau.

Nous avons retenu de ces deux sites l'intérêt d'installer à son entrée, un dégrilleur et un bac de dégraissage, l'obligation qui nous est faite, dans un sol de galets, d'étancher les parois des bassins par des géomembranes. Nous avons moins aimé les nuisances esthétiques, sonores et olfactives des lagunes aérées. Après avoir synthétisé tous ces éléments le Conseil Municipal retient le principe d'un lagunage naturel, avec installation en amont de la lagune d'un dégrilleur, d'un bac de dégraissage, de bassins étanchés par une géomembrane, avec évacuation de la 2ème lagune par infiltration.

Un seul point d'interrogation demeure : les ragondins aiment-ils la géomembrane ? Si oui, il sera nécessaire d'en faire une chasse sans merci...

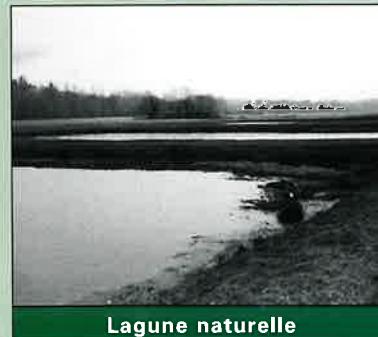
Aménagement de la RN 117 dans la traversée de Penguin

Le Conseil Municipal soucieux d'améliorer la sécurité et l'esthétique de la traversée du village par la RN 117, a confié une étude à la DDE avec le concours du Cabinet Urbanisme-Acoustique de Toulouse. Le cahier des charges prescrivait d'étudier la sécurité des usagers par le ralentissement du trafic routier, l'amélioration de l'esthétique dans la traversée du village, le confort des riverains, la prise en compte de la loi du 2 février 1995 dans le cadre de la modification du P.O.S. En présence de la DDE, le cabinet Urbanisme-Acoustique a présenté plusieurs esquisses de réaménagement.

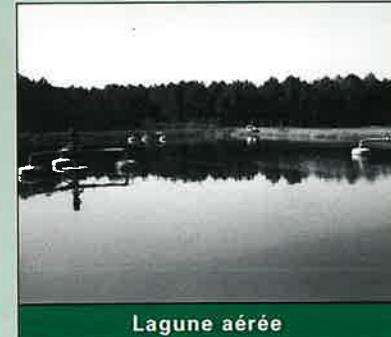
Le premier projet, vite abandonné en raison de son coût, prévoyait la création d'une « porte d'entrée » et d'une « porte de sortie » du village, sous forme de deux ronds-points situés au carrefour du Merlou et à celui du lotissement de la plaine. Ce projet de l'ordre de 3 millions de francs, sans subventionnement à espérer, était beaucoup trop lourd pour notre commune. La seconde idée, abandonnée elle aussi, était de modifier la circulation dans le village en interdisant de pouvoir tourner à gauche et à droite aux feux tricolores. On serait alors entré à Penguin par le carrefour Merlou-Marocco d'une part et par le carrefour la plaine-Carratu, d'autre part.

Le Conseil Municipal n'a pas retenu cette idée, considérant que les voiries parallèles à la RN 117 n'avaient pas vocation à recevoir un trafic intense.

La dernière proposition prévoit un rétrécissement de la chaussée à 7 mètres, la mise en place de pistes cyclables de 1,25 m de large, la plantation d'arbres, arbustes, espaces verts, l'aménagement de places de parking, l'implantation de deux « tourne à gauche » en dur aux carrefours Merlou-Marocco et la Plaine-Carratu. Selon le cabinet d'études ces mesures répondraient au souci de ralentissement du trafic routier, d'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes, d'embellissement de la traversée du village ;



Lagune naturelle



Lagune aérée



Plan de la future station de lagunage naturel qui sera située près de l'actuelle station de pompage de l'A.S.A.

Vandalisme

Depuis plusieurs mois, nous constatons une recrudescence d'actes de vandalisme à la plaine des sports et loisirs :

- cambriolages avec effraction au tennis-club et la salle multi-Loisirs
- vols d'arbustes
- non respect des espaces verts et des installations communales.

Nous ne pouvons que déplorer ce manque de civisme.

Les installations situées à la plaine des sports ou ailleurs dans le village appartiennent à la collectivité et il est dommage que quelques irresponsables agissent de la sorte. La surveillance va être accrue, et nous vous demandons de signaler en mairie toute situation anormale.

Il faut que de tels actes cessent, des sanctions seront prises envers les contrevenants.

Les plantations réalisées en bord de route, outre le côté esthétique, auraient un impact psychologique sur l'automobiliste qui n'ignoreraient plus qu'il traverse un village et leverait le pied de l'accélérateur...

En ce qui concerne la loi du 2 février 1995 et plus précisément l'article L111-14 du code de l'urbanisme, entré en vigueur au 1er janvier 1997, il convient de savoir que toute construction est interdite à moins de 75 m de la RN 117... sauf si une étude spécifique a permis d'inclure au P.O.S. des dispositifs, au regard notamment des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Dans ce but, le Cabinet d'études préconise l'implantation de merlons ou de murs en bordure des terrains non construits à ce jour, situés dans l'espace non urbanisé. Ces ouvrages pourraient se mélanger et être agrémentés d'une installation paysagère.

Il appartiendra au Conseil Municipal de choisir cette solution ou le gel de certains terrains qui laisserait ainsi « des dents creuses » dans la zone urbanisée...

En ce qui concerne le confort des riverains, il est prévu une concertation avec les particuliers et les commerçants qui ont nécessairement des besoins très spécifiques. Ils seront conviés prochainement à une réunion de travail.

Il convient de préciser qu'aucune décision n'est encore arrêtée sur ce dossier et que le Conseil Municipal se contente, pour l'instant, de mûrir sa réflexion.

Le projet, sous forme d'exposition, sera présenté à toute la population.

“Denguin Environnement”



Pont sur l'Ousse

Benne à déchets verts ouverte au public :

Lundi : 10 h - 12 h
Vendredi : 16 h - 18 h
Samedi : 10 h - 12 h
16 h - 18 h.

Les autres services...

- Nous vous rappelons que vous pouvez déposer gratuitement vos gravats ou gros déchets à la déchetterie de Lescar.
- La Communauté d'Emmaüs, pour sa part, continue à collecter les objets encombrants.
- Trois conteneurs à verres sont à votre disposition à l'atelier municipal, et au lotissement des Pyrénées.
- Nous appelons votre attention sur le soin à apporter au tri des déchets... Le coût de traitement des déchets ménagers ne cesse d'augmenter et il est de notre intérêt à tous d'être vigilants.

Informations diverses

Permanence

Assistante Sociale

Tous les jeudis de 14 h à 16 h à la mairie.

Des artisans et des commerçants denguinois sont à votre service. N'hésitez pas à en demander la liste à la mairie.

Le pont sur l'Ousse, réalisé par la Communauté des Communes de Lescar, sera le trait d'union indispensable pour relier les « denguinois de Denguin » aux « denguinois de Siros ». Ces derniers, qui se sentaient bien isolés derrière cette « frontière » naturelle de l'ousse des bois, verront ainsi leurs déplacements vers le centre du village, facilités.

Ce pont rapprochera aussi tout naturellement les villages de Denguin et de Siros, et en améliorant la circulation, favorisera les échanges entre nos deux communes.

Merci à la Communauté des Communes de Lescar d'avoir entendu et suivi le vœu des élus denguinois dans la réalisation de cet ouvrage.

Déchets verts

Le coût de ce service de collecte des déchets verts prenait de telles proportions (120 000 F en 1996) que le conseil municipal s'est interrogé sur son maintien ou sa suppression... En étudiant ce dossier on constatait que le manque de civisme d'une minorité de denguinois, qui n'hésitait pas à se débarrasser dans la benne à déchets verts de gravats, poubelles, métaux, provoquait un surcoût de facturation de 200 F à 500 F la tonne.

Le conseil municipal, soucieux de maintenir ce service, mais pas à n'importe quel prix, décidait de construire un enclos autour de l'atelier municipal, d'établir des horaires d'ouverture au public pour le dépôt des déchets verts, sous la surveillance d'un employé municipal. A cet effet un poste de CES a été créé. La date de prise d'effet de ce nouveau mode de fonctionnement vous sera communiquée ultérieurement.

Le coût de ce service sera ainsi considérablement réduit car, après négociation d'un nouveau contrat, la tonne de déchets verts purs sera facturée 100 F. Nous espérons avoir répondu au souhait des denguinois de voir maintenu ce service de proximité, plus pratique que le transport individuel des déchets verts à la déchetterie de Lescar, et au devoir d'économie des deniers publics qui doit guider nos choix.

Station d'épuration

Le 7 mars 1997, la commission assainissement accompagnée des responsables de la DDE, a effectué un voyage d'étude sur les stations de lagunage de Pouillon, St-Julien en Born et Lit et Mixe.

Ce déplacement nous a permis de constater que ces sites s'inscrivent fort bien dans leur environnement. La rencontre avec les élus locaux nous a convaincus du bon fonctionnement de ce type d'épuration, de son faible coût d'entretien, de sa résistance au temps ; La station de Pouillon fonctionne depuis 18 ans ; Elle est de type lagunage **naturel**. Elle comporte trois lagunes successives, de faible profondeur (1,20 m) pour une bonne imprégnation aux ultra-violets. Les eaux usées

arrivent directement du réseau dans la première lagune, puis l'eau de surface décantée passe vers une seconde lagune où la décantation se poursuit, elle se déverse ensuite dans la troisième lagune ; A la sortie de la troisième lagune, l'eau s'écoule dans un fossé qui la conduit au ruisseau, tout proche. Des analyses sont faites hebdomadairement pour tester la qualité de l'eau rejetée au fossé ; Ces analyses sont bonnes depuis 18 ans, sans qu'aucun curage des lagunes n'ait encore été réalisé à ce jour. Le technicien chargé de la maintenance de la station de Pouillon nous a assuré qu'aucun entretien particulier n'était à prévoir sur la lagune si ce n'est une mission de surveillance des bassins dont les digues, étanchées à l'argile, sont parfois endommagées par les ragondins. Le travail de nettoyage et de curage du réseau d'assainissement reste toutefois indispensable.

Sur place, nous avons pu constater une bonne intégration au paysage de ces trois petits lacs occupant environ 10 000 m². Si la première lagune apparaît très sale, la seconde est encore trouble ; Mais la troisième a retrouvé sa clarté et la nature ses droits, puisqu'elle est habitée de lentilles d'eau et que sur ses berges poussent les iris.

Les nuisances olfactives nous ont semblé négligeables, une faible odeur étant perceptible à l'entrée de la première lagune où un poste de relevage a été rendu nécessaire par la configuration des lieux. Il est à noter qu'une piscine municipale est installée à environ deux cents mètres de la station et qu'aucune plainte ne parvient à la mairie, même aux périodes les plus chaudes de l'été.

Ce système a retenu notre attention pour son mode de fonctionnement simple et naturel, très écologique, pour son moindre coût d'installation pour son très modeste coût d'entretien (un curage tous les 15 à 20 ans), pour son intégration parfaite à l'environnement, pour sa fiabilité et sa résistance au temps, pour son défaut de nuisances olfactives.

La seule ombre au tableau est la superficie de terrain rendue nécessaire pour l'installation d'un tel type d'épuration (10 000 m²). Nous n'aurons pas de problème à Denguin car nous disposerons de cette surface. Nous nous sommes ensuite rendus sur les sites de St-Julien en Born et Lit et Mixe où nous ont été présentées des lagunes **aérées**. Si le principe des trois lagunes successives demeure, la profondeur des bassins est supérieure (2,75 m) nécessitant moins de surface au sol. La lagune est dite « aérée » car des aérateurs (grosses turbines) brassent et oxygènent l'eau de la première lagune. A la sortie de la troisième lagune l'évacuation se fait par infiltration (terrain sableux). St-Julien en Born connaît une situation très spécifique car sa population de 200 habitants l'hiver passe à 2000 habitants en période estivale. Cette station fonctionne donc en système naturel l'hiver et aéré l'été pour faire face à la masse plus importante des eaux usées.